



CONSEIL GENERAL
BRETIGNY – SUR – MORRENS

Législature 2006-2011
PV no 10 -2009

Séance du 10 juin 2009 à 20h15

Présidence : Mme Francine Raymondon

Ordre du jour :

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de la dernière séance
3. Comptes communaux 2008
4. Rapport de gestion de la Municipalité
5. Arrêté d'imposition 2010
6. Aménagement des lieux de ramassage des déchets
7. Elections
8. Informations de la Municipalité
9. Propositions individuelles
10. Contre-appel

1. Appel

Effectif : 68 personnes
Présents : 49 personnes

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté avec 2 abstentions après correction du point 3 dans lequel il faut lire : « le budget 2009 est accepté avec 2 abstentions » et non « l'arrêté d'imposition ».

3. Comptes communaux 2008

M. Urs Lauper précise que les comptes communaux 2008 sont identiques à 2007 après correction de la facture sociale. Le total des charges et des produits se chiffre à CHF 2'614'056.91 après amortissements de CHF 409'071.-. Le solde à amortir au 31 décembre sur une période d'environ 10 ans, se monte à CHF 3'957'402.

Après correction de l'intitulé de la colonne « verte » en page 10, où 2007 est à remplacer par 2008, M. Laurent Roy présente le rapport de la commission de gestion.

Il est ensuite passé au vote, les comptes communaux 2008 sont acceptés à l'unanimité.

4. Rapport de gestion de la Municipalité

L'assemblée ne demande pas lecture du rapport de gestion joint à la convocation de la séance, et passe directement au vote après écoute du rapport de la commission de gestion par M. Laurent Roy.

Le rapport de gestion 2008 est accepté avec 1 abstention.

5. Arrêté d'imposition 2010

M. Urs Lauper indique que l'arrêté d'imposition 2010 est identique à celui de 2009. Le rapport de la commission des finances est énoncé par M. Marc Heuschkel. Il est ensuite passé au vote, l'arrêté d'imposition est accepté avec 1 abstention.

6. Aménagement des lieux de ramassage des déchets

Le rapport de la commission ad hoc est lu par M. Philippe Gaillard et le rapport de la commission des finances par M. Frank Bottini.

S'ensuit une discussion fournie :

Tout d'abord, M. Marc Tille remercie la Municipalité pour l'organisation de la séance d'information relative à la pose de Moloks. Toutefois, il tient également à exprimer son insatisfaction car le projet étant déjà choisi par la Municipalité, il n'y a pas eu de véritable débat. De plus, il se demande si des containers seront maintenus dans le village alors que le projet prévoit 13 Moloks + 1 de réserve.

M. Laurent Chappuis confirme que 13 Moloks (+ 1 Molok pour l'optimisation de l'aménagement de la place) remplaceront 22 containers sur les 35 existants aujourd'hui. Le maintien de 13 containers concerne une période transitoire pour les entreprises de même que pour le quartier de Béthusy.

M. Jean-Marc Golaz se demande si les Moloks parleront français et ce qu'il adviendra des dépôts sauvages. M. Laurent Chappuis confirme que le français sera bien la langue officielle et que le règlement adopté en juin 2008 nous donnera les moyens juridiques de lutter contre les dépôts sauvages.

Des informations complémentaires sont souhaitées par M. Yann Jeannin sur la variante 2 (décentralisée – place de l'abri PC et sorties du village) quant aux coûts supplémentaires pour la maintenance et la collecte des ordures.

Selon M. Laurent Chappuis, la décentralisation des Moloks nécessiterait l'achat d'un Molok supplémentaire à CHF 14'000.-. Les coûts additionnels pour la collecte se chiffrent à CHF 3'000.- à CHF 4'000.-/an. Pour la maintenance, un montant de CHF 200.-/an Molok est à budgéter.

M. Yves Roure demande confirmation quant à l'investissement total de CHF 14'000.-/Molok posé, ainsi que sur le coût d'entretien intérieur des cuves. M. Laurent Chappuis confirme le montant de l'investissement auquel s'ajouteront l'arborisation de la place ainsi que les cartes d'accès de CHF 8.-/pce. La durée de vie des Moloks s'élève à 25 ans. Les Moloks sont hermétiques; le tissu est renforcé. Les jus sont récoltés dans des sacs en plastique que le chauffeur ou M. Schlechten remplaceront aisément (grand sac poubelle à changer tous les 2 à 3 mois). Les coûts de maintenance maximum s'élèveront à CHF 200.-/an/Molok y compris l'accès GSM.

M. Markus Mooser relève le caractère spécifique de l'endroit composé de molasse et s'interroge si le prix de creuse en tient compte, ce qui lui est confirmé. De plus, il s'étonne du choix de la variante I (centralisation) qui favorise l'esthétisme plutôt que la délocalisation dans le village, solution qu'il n'a jamais eu l'occasion de rencontrer ailleurs.

L'éventuelle taxe mentionnée dans le préavis est soulignée par M. Jacques Schlechten. M. Laurent Chappuis lui confirme que ce sujet reviendra au Grand Conseil après les élections de 2011. Il est d'avis que la politique de gestion des déchets est un sujet d'ordre régional, voir cantonal ou fédéral.

D'autre part, il est confirmé à M. Pierre-Olivier Gaudard, que les bailleurs de la grande salle recevront une carte d'accès aux Moloks lors de la remise des clés.

M. Yann Jeannin, bien que favorable aux Moloks revient sur leur forte concentration et. dépose un amendement proposant 3 points de collecte, soit 1 point à l'endroit actuel, 1 point vers les terrains de sport et 1 point à la sortie du village.

M. Laurent Chappuis rétorque qu'au vu du taux de remplissage actuel des 22 containers, le nombre de Moloks minimum pour les déchets ménagers au centre du village devrait être de 5 (6 sont prévus dans la variante 1). Selon lui, les usagers grouperont leur poubelles de déchets, verre et papier, réduisant les nuisances au niveau d'aujourd'hui. De plus, pendant la période de transition, il restera des containers et l'option de l'emplacement du pylône est déjà envisagée pour le futur. La surcapacité actuelle nous permettra d'espacer les jours de ramassage des ordures.

M. Frank Bottini rappelle que l'année dernière, le projet a été renvoyé à la Municipalité pour étude complémentaire. Aujourd'hui, des réponses satisfaisantes ont été apportées et il rappelle que si chaque

habitant est consulté, nous obtiendrons autant de solutions différentes que de citoyens. Aujourd'hui il soutient la proposition de la Municipalité.

M. Marc Tille rappelle que les enfants occupent le milieu du village. Aussi, il serait judicieux de déplacer les voitures à l'extérieur.

La Présidente relit l'amendement Jeannin sur lequel l'assemblée doit se prononcer.

Il est procédé au vote, l'amendement est refusé par 19 voix, 18 voix favorables et 10 abstentions.

Il s'ensuit le vote sur le préavis relatif à un crédit de CHF 210'000.- pour le réaménagement de la collecte des déchets Variante no 1, celui-ci est accepté par 35 voix, 3 refus et 10 abstentions.

7. Elections

La Présidente et le Président sont élus à bulletin secret :

Présidente :

Bulletins délivrés :	48
Bulletins rentrés :	48
Valables :	48
Blanc :	0
Elus :	48 voix – Mme Francine Raymondon

Vice-Président :

Bulletins délivrés :	48
Bulletins rentrés :	48
Valables :	48
Blanc :	0
Voix éparses :	2
Elus :	46 voix – M. Edouard Martin

Scrutateurs : Les scrutateurs, Mme Esther Bagazzi et M. Christian Blatti, ainsi que les suppléants, MM. Denis Pidoux et Yves Ruschetta, sont élus par acclamation pour une année.

Représentant AET : Mme Danièle Gaudard remplace M. Yann Bastide (démissionnaire)

Commission des Finances : M. Rémy Cruchon est nommé suppléant en remplacement de M. Yann Bastide (démissionnaire)

Conseil Intercommunal de l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs (ASICE) :

M. Marc Heuschkel remplace M. Marc Tille (démissionnaire) en tant que délégué, et M. Frank Bottini prend le poste de suppléant.

8. Informations de la Municipalité

Mme Madeleine Geiger : rappelle que la sortie des aînés aura lieu le 19 août. De plus, elle informe l'assemblée que des animations pour les aînés auront lieu les derniers mercredis d'octobre, novembre, janvier et février.

M. Pierre-Alain Marmillod : nous remémore l'inauguration des 8 et 9 mai dernier qui été couronnée de succès et remercie tous les intervenants qui ont participé à cette journée.

L'organisation du Conseil d'Etablissement se met en place pour la rentrée avec les représentants des parents, les représentants de la société civile, le directeur de l'établissement et le corps enseignant.

M. Laurent Chappuis : remercie les 35 participants à la journée « Coup de balai » qui ont ramassé quelque 15 kg de déchets. D'autre part, la parcelle « En Vaurechon » a finalement été acquise et le Pont sur le Talent au Chalet Saboton est ouvert.

8. Propositions individuelles

M. Bruno Vallette fait part à l'assemblée de son inquiétude quant à la détérioration du couvert de la buvette au terrain de sport. Il aimerait savoir si sa réfection est prévue et précise qu'une participation citoyenne est envisageable.

M. Andreas Imhof et M. Frank Bottini se demandent pourquoi plus personne ne veut jouer sur le terrain de foot et relèvent son piètre état. M. Pierre-Alain Marmillod réplique que le Mouvement du Centre a approché la Commune pour demander une augmentation du taux de fréquentation des terrains de sport et vestiaires. La commune a reçu une offre pour la réfection du terrain. Cependant, la municipalité aimerait connaître la décision du Mouvement du Centre avant d'engager des frais pour sa réfection. De plus, elle est également en position d'attente quant à une participation éventuelle des communes voisines. Dans l'intervalle, la Municipalité traitera le problème du couvert et de la toiture tout en gardant en mémoire qu'il s'agit d'une zone d'intérêt public.

La présence de nombreuses fissures dans les routes et l'état déplorable des joints des gendarmes couchés interpelle M. Jean-Marc Golaz. Les principaux trous sont rebouchés, selon M. Pierre-Alain Marmillod qui ajoute que la route de Béthusy est une route de 2^{ème} catégorie héritée de l'Etat et que son entretien est effectué au coup par coup.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h50.

La Présidente

La secrétaire

Francine Raymondon

Christiane Bally